

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

A LA PROCHAINE SESSION.

Suite et fin.

« Nos espérances, comme on le voit, doivent se concentrer sur la tête de M. le ministre de l'instruction publique, partisan sincère des idées religieuses et de la liberté, qui a déjà servi avec honneur ces deux grands intérêts, et qui voudrait pouvoir les servir encore, mais dont les intentions loyales semblent impuissantes à dominer les irritations qui l'entourent et le gardent à vue. Vassal de ce conseil qui, lors de sa précédente administration, lui ravit peu à peu jusqu'aux derniers débris de son autorité, on vient de le voir, subissant une odieuse contrainte, refuser à Mgr. l'archevêque de Paris le plein exercice pour la maison de Gentilly, qu'il avait, dit-on, solennellement promis d'accorder. Sera-t-il plus libre d'obéir à ses instincts généreux quand il se trouvera au sein de la chambre des députés ? Nous le souhaitons, nous l'espérons même, sans nous dissimuler qu'il rencontrera dans cette assemblée, sous un costume nouveau, la même puissance qui l'opprime ailleurs.

« On assure que l'honorable ministre, après avoir esquissé divers projets de transaction entre l'Église et l'Université, en a adopté définitivement un qui, à peu près semblable à celui de 1837, doit lever toutes les difficultés rapprocher tous les esprits et mettre fin pour toujours à cette irritante controverse. Ce projet, défendu par son auteur avec entraînement et persistance, obtiendra certainement des suffrages imposants. Toutefois, M. le ministre ne doit pas se faire illusion ; il trouvera dans la chambre des adversaires déclarés, ce qui est naturel, et des adversaires secrets, ce qui est toujours fort dangereux. Ministre du roi, ses collègues ne lui prêteront qu'un appui équivoque, prêts à l'abandonner pour peu que la chambre paroisse froidement disposée à son égard ; chef de l'Université, c'est en vain qu'il solliciterait le concours des membres de cette congrégation qui siègent dans la chambre, car déjà ils s'attachent à l'affaiblir au dehors en le représentant comme étranger et à peu près hostile aux intérêts universitaires, qui dans un tel moment de crise, n'auraient dû être confiés, disent-ils, qu'à des mains éprouvées. Si ces champions du monopole se condamnent au silence ou au langage circospect, ils se dédomageront en décrivant sourdement les vices de leur grand-maître, en suscitant des amendemens perfides et des demandes traîtresses de scrutin secret contre son projet, qui, ballotté, déchiré par les vents contraires, viendra échouer au pied de la tribune, si moins heureux, il ne survit pas défiguré aux infortunes d'une naissance hâtive...

« Le projet de loi du gouvernement sera donc, malgré les efforts des membres de la chambre qui siègent à droite, rejeté ou amendé dans un sens défavorable à la liberté religieuse. Admettons cette dernière supposition, et suivons M. le ministre de l'instruction publique à la chambre des pairs, où il vient, suivant l'usage constant du cabinet, présenter et défendre un projet de loi dont il a chaudement combattu, dans la chambre des députés, les principales dispositions.

« Nous avons jusqu'ici marché dans le domaine de l'inconnu ; les considérations que nous venons de présenter reposent, nous l'avons dit en commençant sur des prévisions de l'avenir, qui ne sauraient, à notre avis, s'éloigner beaucoup de la vérité, mais dont naturellement la certitude absolue n'est pas acquise. En pénétrant dans la chambre des pairs, la situation change ; ici, rien d'incertain, car le passé nous dévoile l'avenir. Les idées que cette assemblée a adoptées en 1844, après une longue et mémorable discussion, prévaudront en 1846, si les défenseurs de la liberté religieuse apportent dans leur conduite autant de prudence qu'ils y ont mis précédemment de fermeté.

« Lors de la discussion sur la liberté de l'enseignement, en 1844, trois opinions partagèrent la chambre des pairs. Un petit nombre d'orateurs réclamèrent, non pas, ainsi qu'on le disait et qu'on le dit encore, la liberté comme en Belgique, mais une liberté limitée et vraie, mais possibilité d'établir contre l'enseignement universitaire une concurrence qui ne fut pas illusoire, mais l'exécution loyale des promesses de la Charte. Un nombre encore plus restreint d'orateurs soutint l'inviolabilité du pouvoir universitaire sans accepter la plus légère atteinte à ce qui existe. Entre ces deux opinions vint, selon la coutume, s'en placer une troisième, qui, axant les deux autres d'exagération, procéda selon les formules du juste-milieu, prit un principe à droite, un principe à gauche, les rapprocha malgré eux, et fit adopter un projet qui n'était ni complètement bon, ni tout-à-fait mauvais. Cette opinion, soutenue par des hommes justement considérés, a fait la loi en 1844, elle

la fera encore en 1846, il importe donc de connaître son vrai caractère et de calculer la nature et l'étendue des modifications qu'elle aura subies, quand la discussion renaîtra, par l'effet de la dispersion des Jésuites et des résolutions qui seront adoptées, sur la liberté de l'enseignement, par la chambre des députés.

« Les honorables membres de la chambre des pairs qui dirigent, sur la question de l'enseignement, le parti du juste-milieu, sont, pour la plupart, des hommes religieux et dévoués de longue date à la liberté constitutionnelle. Cependant, certains préjugés combattent en eux, et quelquefois dominent de bons et loyaux sentimens. Ils aiment la religion catholique, et, en même temps, nourrissent contre le clergé de fortes préventions ; ils aiment la liberté, mais n'ont de confiance que dans le pouvoir ; du reste, ils sont loin de regarder la législation universitaire comme une arche sainte sur laquelle il y aurait de l'impiété à porter la main ; et si l'on pouvait parvenir à briser les chaînes que ces préjugés leur ont imposées, la France ne pourrait pas confier à des législateurs plus experts et plus prudents le soin d'obéir à la Charte et de contempler, nous droit public. Il faut faire connaître les motifs où nous puisons l'espoir qu'à la session prochaine, l'esprit de ces honorables pairs sera plus libre, moins oppressé par des terreurs imaginaires.

« On le sait, la haine des Jésuites, ce préjugé digne de jeunes enfans qui ne pensent pas encore ou de vieux enfans qui ne pensent plus, s'était fait jour au sein de la grave chambre des pairs, qui sur ce point ne différerait guère, nous le disons à regret, de la chambre des députés. Jusque-là calme et savante, la discussion s'aigrit quand il s'agit de décider si l'on exigerait des instituteurs libres le serment de n'appartenir à aucune congrégation religieuse. Cette fatale pierre d'achoppement, contre laquelle vinrent se briser tant d'esprits ordinairement sensés, n'existe plus : une main sainte l'a écartée. Pourquoi dès lors ne croirions-nous pas que les chefs respectés de cette chambre ont retrouvé le calme de leurs pensées, l'indépendance de leur jugement et la générosité de leurs instincts ? Pourquoi n'admettrions-nous pas à l'avance qu'ils consentiront à examiner la loi en elle-même et la liberté religieuse, non comme un don gratuit, mais comme une de ces dettes sacrées qu'ils faut payer si l'on ne veut faillir à l'honneur ?...

« Si, comme on ne peut guère en douter, la chambre des députés vote un projet de loi purement universitaire, destiné, sous des apparences menteuses, à rendre dérisoire la plus timide concurrence, on doit espérer que les membres de l'ancienne commission de la chambre des pairs, c'est-à-dire, les orateurs qui gouvernent par le fait l'assemblée, resteront d'autant plus fidèles à leurs anciens principes qu'il va s'agir de les faire prévaloir contre les desseins d'une chambre dont ils approuvent rarement les actes et moins souvent encore l'esprit, aux volontés de laquelle ils cèdent, chaque année, avec regret, sur des points de politique secondaire, mais aux caprices de laquelle ils ne veulent pas abandonner les intérêts religieux et moraux du pays. Ces hommes ont presque tous vieilli dans le maniement des affaires, presque tous tenu entre leurs mains les rênes de l'État ; leurs idées sont, en politique, fermement arrêtées ; ils cèdent quant ils le veulent et non quand on le veut ; et si rien vient rallumer leurs préventions, ils n'éprouveront, nous en sommes certain, aucun embarras à proposer à la chambre de rejeter ou d'amender le projet de loi...

« L'ajournement du projet de loi sur la liberté de l'enseignement serait, à notre avis, un succès qui en procurerait de plus positifs, à l'honneur desquels prendraient cortés une large part ceux des défenseurs de la religion qui n'appartiennent ni au clergé ni à nos assemblées législatives. Sortions de l'enceinte de ces assemblées, sur la vie privée desquelles nous nous sommes peut-être trop appuyant, et considérons rapidement quels sont les doctrines, la force et l'avenir de ce petit nombre d'hommes de bien auxquels on donne, dans une intention mauvaise le nom de *parti catholique*, et que nous appelons avec plus de raison le *parti religieux*.

« Si une scrupuleuse circonspection est indispensable aux orateurs du parti religieux dans les chambres ; s'ils doivent, pour nous servir d'une parole de l'Écriture, *racheter le temps, parce que les jours sont mauvais*, est-il besoin d'ajouter que ce parti lui-même ne doit pas se diriger avec moins de prudence que ses représentans ; qu'après avoir fait une épreuve satisfaisante de ses moyens et être entré d'une manière si honorable dans la vie publique, on devrait regretter vivement qu'il s'abandonnât à des illusions qui ne sont plus faites pour lui et qui pourraient porter préjudice à la noble cause qu'il soutient ? Loin de nous la pensée qu'il soit disposé ou prêt à commettre cette

faute ; mais un parti nouveau a besoin d'être garanti contre tous les dangers, contre toutes les erreurs possibles. Ne lui signaler que des fautes commises, ce serait ne lui rendre qu'un demi-service.

« Il n'est pas en politique de source plus abondante d'égarement et de mécomptes que l'analogie. Jamais deux évènements véritablement semblables ne sont arrivés dans le monde ; mais souvent une similitude trompeuse semble rapprocher certains faits éclatants, et alors on puise dans cette apparence des règles de conduite qui paraissent le produit d'une haute et savante expérience, et conduisent néanmoins aux plus dures déceptions...

« Nous voyons en Irlande un peuple catholique gémissant sous le joug de fer que lui a imposé une nation fanatique et protestante ; des passions religieuses différentes, mais aussi fortes, y séparent le vaincu du vainqueur, l'opprimé de l'oppressur. En Belgique, une nation exclusivement et sincèrement catholique, qui, après avoir renversé un gouvernement protestant, auquel, avec raison, elle reprochait de contrarier l'expression de ses sentimens religieux, appelle sans détour le culte qu'elle professe à la suprématie. Ces deux peuples ne se ressemblent certes pas entre eux, mais ils ressemblent encore bien moins à la France, nation catholique de nom et indifférente de fait, qui ne veut ni opprimer la religion ni lui accorder la liberté ; qui est même assez disposée, par ses souvenirs et ses habitudes, à l'honorer extérieurement, pourvu qu'elle garde une attitude humble et timide, et qu'elle se fasse, comme on dit, oublier. En Irlande et en Belgique règnent des convictions énergiques ; chez nous les sentimens dominans sont en religion une déplorable froideur, en politique une profonde inconséquence. Dirait-on que les mêmes armes peuvent servir dans des situations différentes ? Nous répondrons que cela est vrai à la guerre et non en politique, où les moyens d'action d'un parti doivent, sous peine de rester inefficaces ou de blesser qui les emploie, être conformes aux idées et aux mœurs publiques. Ne pas tenir compte de la différence des temps est une faute dont chacun comprend l'étendue. Comment ne sentirait-on pas que c'est en commettre une aussi grande que de ne tenir aucun compte de la différence des lieux ? que de parler et d'agir à Paris comme d'autres parlent et agissent à Tipperary ou à Louvain ? Il est inutile d'insister sur une vérité aussi claire, et, si nous l'avons reproduite ici, quoiqu'elle se trouve partout, et dans la raison de nos amis plus qu'ailleurs, ce n'est pas que nous supposons que personne ait conçu, de propos délibéré, le projet d'enrégimenter et de conduire notre petite poignée de partisans de la liberté religieuse comme O'Connell entraîne ses innombrables bandes de catholiques et de leur tenir le même langage, mais parce qu'il se pourrait que des esprits fort élevés et mus par les intentions les plus pures se laissassent, sans s'en apercevoir, entraîner un jour hors des voies d'une saine politique par les séductions de cette fautive et dangereuse analogie.

« Si une semblable faute était commise et que l'exemple donné par quelques-uns fût suivi par tous, le parti religieux perdrait certainement l'appui d'où il tire sa plus grande force, l'appui du clergé, qui se connaît trop bien lui-même et qui a trop l'expérience des choses et des hommes pour supposer qu'il peut commander aux populations, comme le clergé irlandais, ou au gouvernement, comme le clergé belge. Les amis de la liberté religieuse en France ne sont quelque chose, soit dans les chambres, soit dans le public, que par l'assentiment réel ou supposé du clergé. Se flatter de pouvoir s'en passer, ou, au besoin, l'exiger, ce sont deux chimères irrespectueuses. Pour s'en convaincre, il suffit d'apprécier sainement la situation du clergé.

« Quels que soient le nombre et l'acharnement de ses détracteurs, le clergé français n'en exerce pas moins une influence à laquelle les hommes les plus mal disposés à l'égard des idées religieuses ne sauraient se soustraire complètement. Une hiérarchie forte au sein de cette société révolutionnée, où il n'existe plus que de simples individus divisés par des intérêts contraires ; une obéissance et une union parfaites, des vertus simples et populaires, une vie séparée et rigide, des lumières et quelques grands talens, de la dignité avec tous et de l'indépendance avec le pouvoir, une pauvreté qui lui plaît et le fortifie, telles sont les principales sources où il puise cet autorité morale que ses ennemis contestent et bravent à la tribune ou dans un journal, mais à laquelle ils rendent hommage secrètement et malgré eux. Les persécuteurs des Jésuites sont de purs adversaires du clergé qui ne veulent pas s'en prendre à lui, non qu'ils le respectent, mais parce qu'ils le craignent. Si notre gouvernement, qui pratique la théorie de ne rien faire que l'utile, ménage le clergé et lui témoigne le regret de ne pas pouvoir le favoriser, croyez-vous que ce soit par amour de la religion et de la justice ? Au surplus, il n'y a rien là qui puisse, même sous le rapport purement humain, nous étonner ; il est évident qu'un corps nombreux et vigoureusement organisé, dont la mission est de cultiver et de répandre des idées, doit prendre de l'empire sur l'esprit d'une nation qui a déserté le culte de l'idée pour celui de la matière ; car les idées sont aussi nécessaires que le pain à la vie des peuples.

« Si, en 1844, la question de la liberté d'enseignement s'est tout à coup agrandie ; si elle a passionné les citoyens et les pouvoirs de l'Etat comme aurait pu le faire une de ces questions politiques qui semblent jouir du privilège de soulever les esprits et d'exciter les ambitions, il faut le dire, nous n'en sommes redevables ni à l'éloquence de nos orateurs, ni au courage de nos journaux, ni à la science ou à l'esprit de nos écrivains, mais à l'intervention de nos évêques. Ce sont eux, et eux seuls, qui ont empreint de majesté ce grand débat et l'ont élevé à une hauteur d'où il ne peut plus descendre. Nous connaissons et nous admirons tout ce que le parti religieux possède de conviction, de talent et de dévouement ; nous savons qu'il est digne de combattre et de vaincre seul et pour tous ; mais ces qualités, si solides qu'elles

soient, suffisent-elles pour obtenir la victoire ? Ne faut-il pas encore l'autorité morale qui commande aux consciences rebelles, en impose aux haines invétérées et propage autour d'elle un respect irrésistible ? Or, cette autorité est l'appanage de l'épiscopat, ou, pour mieux dire, la récompense de ses vertus et de sa sagesse. Que le parti religieux s'efforce donc de faire refléter sur lui-même quelques rayons de cette éclatante auréole. Sans vouloir établir une communauté étroite de pensées et d'actions entre lui et les évêques, ce qui engagerait ceux-ci au-delà de ce que permet et commande leur haute position, il doit agir isolément, à l'aide de ses moyens particuliers, sous sa propre et unique responsabilité, mais en réglant toujours sa conduite sur celle de l'épiscopat ; alors tous les amis de la liberté religieuse, ecclésiastiques ou laïques, marcheront comme une bonne et vaillante armée, qui, réunie sous le plus noble de tous les étendards et sûre de triompher, laisse à ses véritables chefs le soin de choisir le lieu et l'instant du combat aussi bien que les armes. Un jour viendra peut-être où nous devrons suivre une ligne de conduite différente, parce que les circonstances auront elles-mêmes changé de caractère, parce que nous serons éloignés du moment où l'Eglise rentrera, pour le bonheur de notre patrie, dans la plénitude de ses droits et de sa gloire ; mais aujourd'hui, et d'ici à longtemps encore, si le parti religieux voulait donner l'impulsion au lieu de la recevoir, ou seulement agir sous son unique inspiration, il verrait se dissiper les biens qu'il a déjà conquis et se couvrir de nuages l'avenir glorieux qui s'ouvre devant lui... Le CTE BEUCOR.

Ami de la Religion.

LES ARTISANS CÉLÈBRES.

MACHINES A VAPEUR.

Une des conquêtes de l'esprit humain qui doit avoir les plus importants résultats est sans contredit la découverte de la machine à vapeur. Ce puissant moteur n'est pas seulement dans les mains des hommes l'instrument le plus puissant qu'ils aient inventé pour changer la face du monde physique ; il agit encore comme un levier moral, irrésistible qui doit activer les progrès de la science et de la civilisation. Grâce à la machine à vapeur, on peut aujourd'hui pénétrer en quelques semaines dans les entrailles de la terre, à des profondeurs où auparavant on n'arrivait qu'après un siècle de pénibles travaux ; des contrées marécageuses sont rendues à la culture, des contrées fertiles, soustraites à l'action périodique des miasmes délétères qu'y développait la chaleur du soleil d'été ; en peu d'années, des parties de territoire qu'une aridité séculaire semblait condamner à rester le domaine des bêtes fauves, se couvrent d'élégantes habitations ; des hameaux deviennent des cités, des bourgs prennent place parmi les villes les plus vastes. Installés sur les navires, la vapeur y remplace au centuple les triples, les quadruples rangs de rameurs de nos pères, et quelques kilogrammes de charbon suffisent à l'homme pour maîtriser les éléments, se jouer du calme, des vents contraires et des tempêtes. Enfin, par elle les distances disparaissent, et nous la voyons, traînant à sa suite des milliers de voyageurs, des convois de marchandises, courir sur les chemins du fer, avec beaucoup plus de vitesse que ne pourrait le faire le meilleur cheval chargé seulement de son svelty jockey.

La connaissance de la force de la vapeur de l'eau remonte à une assez haute antiquité, puisqu'il y a bientôt deux mille ans, Héron d'Alexandrie, dont le nom a conservé sa célébrité, imagina une machine à réaction décrite et représentée dans son traité intitulé : *Spiritalia seu Pneumatica*. Mais ces premières notions de l'antiquité sur les propriétés de la vapeur restèrent tout à fait stériles, et on est obligé de franchir un intervalle de près de vingt siècles pour voir des expériences précises et concluantes remplacer des conjectures dénuées de preuves.

La France et l'Angleterre, ces deux nations toujours rivales dans la carrière des découvertes, à l'exemple des sept villes de la Grèce qui s'attribuaient l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, se sont longtemps disputé l'invention de la machine à vapeur. Mais des faits et des dates incontestables ont enfin fait justice des prétentions de nos voisins d'outre-Manche et donné gain de cause à notre patrie. Après une longue suite de recherches, il est demeuré établi qu'un humble ingénieur presque totalement oublié des biographes, SALOMON DE CAUS, qui naquit à Dieppe ou dans ses environs, conçut sous Louis XIII, c'est-à-dire en 1615, le projet d'employer la vapeur comme moyen de force active sur une échelle très-étendue ; mais cet homme, dont la découverte pouvait enrichir la France, vit la manifestation de son projet accueillie par le plus profond mépris. Lorsqu'il vint de la Normandie pour présenter au roi le livre qu'il avait composé sur les effets merveilleux que l'on pourrait obtenir de la vapeur d'eau bouillante, le cardinal de Richelieu, ce ministre qui, à la plus haute capacité, joignait une obstination et un orgueil extrêmes, le renvoya comme fou sans vouloir l'écouter. Salomon de Caus, rempli de son idée, s'attacha aux pas du cardinal-ministre, qui, las de ses continuelles réclamations, ordonna de l'enfermer à Bicêtre. Telle fut la récompense accordée à un homme qui aurait dû obtenir les honneurs et la richesse. Le malheur et la captivité finirent par altérer la raison du pauvre ingénieur dieppois : il devint réellement fou, et le plus grand génie de cette époque s'éteignit misérablement dans un cachot.

Quarante-huit ans plus tard, le marquis de WORCESTER eut pouvoir s'emparer de la découverte que la France n'avait pas su apprécier. Voici, suivant la tradition, à quelle occasion cette pensée s'offrit à lui. Gravement impliqué dans les intrigues des dernières années du règne des Stuarts, Worcester fut arrêté et enfermé dans la Tour de Londres. Un jour, durant sa détention, le couvercle de la marmite où cuisaient ses aliments se souleva

subitement. Le prisonnier, frappé de l'étrange phénomène dont il venait d'être témoin, s'imagina aussitôt que la même force qui avait soulevé le couvercle pourrait devenir, en certaines circonstances, un moteur utile et puissant. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, il exposa en 1663, dans un livre intitulé *Century of inventions* (les Cent Découvertes), les moyens par lesquels il entendait réaliser son idée. Si l'anecdote de la marmite est vraie, elle fait beaucoup d'honneur à l'esprit observateur du prisonnier; mais ce qui autorise à douter de son authenticité, c'est que Worcester, après s'être évadé de l'Irlande où il avait été emprisonné une première fois, s'était réfugié en France, et que, pendant le séjour qu'il y fit, parut une édition de la *Raison des forces mouvantes*, par Salomon de Caus; on lit même dans les Mémoires du temps qu'il alla visiter le prisonnier de Bicêtre, et que celui-ci lui parla de sa découverte à travers les barreaux de son cachot, comme il en parlait à tous ceux qui venaient le voir. On voit, d'après cela, qu'il n'est guère possible que Worcester, avant le soulèvement subit du couvercle de sa marmite, n'ait pas eu connaissance de la force dont la vapeur aqueuse est douée. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre, par un sentiment de patriotisme qui l'honore et qui contraste singulièrement avec l'indifférence et l'injustice avec lesquelles nous accueillons les essais du talent, persiste encore à revendiquer pour elle la gloire de cette sublime invention. Mais cette prétention ne saurait être admise. L'honneur appartient tout entier à notre infortuné compatriote.

A côté du nom de Solomon de Caus vient se placer celui de Denis Papin à qui la France doit la machine à vapeur moderne, celle qui fonctionne dans nos manufactures, sur nos bateaux, à l'entrée de presque tous les puits de nos mines. Ce physicien célèbre, né à Blois, vers le milieu du dix-septième siècle, fut le premier qui s'aperçut que la vapeur aqueuse fournissait un moyen simple de faire le vide dans une grande cavité; il fut également le premier qui indiqua des méthodes pour transformer le mouvement rectiligne du piston de la pompe à feu en mouvement de rotation; enfin, ce fut encore lui qui, le premier, inventa les machines à haute pression, chez lesquelles la vapeur s'écoule dans l'atmosphère après avoir produit son effet. Toutefois, l'orgueil bien légitime que les succès de Papin nous inspirent n'est pas sans mélange. Les titres de ce compatriote, nous ne les trouvons que dans les collections étrangères; ses principaux ouvrages, il les publia dans l'exil. Forcé de s'expatrier par suite de la révocation de l'édit de Nantes, le physicien de Blois se réfugia en Allemagne auprès du landgrave de Hesse, et remplit avec distinction pendant plusieurs années les fonctions de professeur de mathématiques à l'université de Marbourg. Il mourut sur la terre étrangère en 1710. Papin partagea la destinée des hommes de génie qui dévancent leur siècle: il fut méconnu, persécuté de son vivant, et l'académie des sciences de son pays ne songea même pas à l'admettre au nombre de ses associés.

Comme s'il eût été décidé par la Providence que toutes les classes de la société dussent concourir à la création d'une machine dont le monde entier devait profiter, en 1705, quinze ans après la publication du premier mémoire de Papin dans les *Actes de Leipzig*, deux simples artisans anglais, Newcomen et Cawley, l'un quincaillier, l'autre de vitrier Darmonth, en Devonshire, construisirent la première grande machine à vapeur atmosphérique, qui n'était autre chose que la machine proposée en 1690 par Papin, et qu'il avait essayée en petit. Cette machine, supérieure à celle de notre compatriote quant à la manière de refroidir la vapeur ou à la condensation, excita au plus haut point l'attention des propriétaires des mines; elle se répandit rapidement dans plusieurs comtés de l'Angleterre et y rendit d'assez grands services. Toutefois la difficulté de sa manœuvre, la cherté de son entretien auraient probablement fini par la réduire au rôle d'instrument de démonstration, si les travaux de Watt, ce Christophe Colomb de la mécanique et de l'industrie manufacturière de notre temps, n'étaient venus lui donner une perfection inespérée.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

J'ai été surpris, à mon retour de la Nouvelle-Orléans, de ne pas trouver, dans le Calendrier, parmi les collèges du diocèse de Montréal, celui de Chambly, comme s'il n'existait plus. Comme cet oubli pourrait avoir des suites fâcheuses pour ce collège, veuillez bien, je vous prie, insérer aussitôt que possible, dans les *Mélanges Religieux*, ce qui suit :

Collège de Chambly.

Supérieur, Révérend P. M. Mignault;

Directeur, Révérend J. L. Provençal;

Préfet des Etudes, Révérend F. Caisse.

Classes françaises.—1er. Ordre.—M. E. Duvert, professeur d'histoire, géographie, géométrique, tenue des livres, dessin linéaire et composition.

2d. Ordre.—M. J. Lavigne, lequel enseigne la grammaire, la géographie, l'arithmétique et l'écriture.

3ème. Ordre.—M. Parenteau qui enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et exerce les élèves dans l'épél latin.

M. Cluffe-assistant.

Classe anglaise.—M. McKegey professeur. Les élèves apprennent à lire, à écrire, l'arithmétique, traduire l'anglais en français et étudient aussi la grammaire dans toutes ses parties.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. M. MIGNAULT, Ptre.

BULLETIN.

Défense des Jésuites par le Révd. J. Birmingham, contre l'Albion de New-York (suite).—*Statistique du clergé des Etats-Unis.*—*Diocèse de St. Louis.*—*Nouveau journal.*—*Mouvelle cathédrale à Liverpool.*—*Lecture du Dr. Adam.*—*Mission, de Falmouth.*—*Affaires religieuses du canton de Vaud, en Suisse.*—*Station de l'Avent.*—*Conversions au catholicisme.*—*Bruit de guerre.*—*Haïti.*—*Commission pour les pertes éprouvées dans les troubles de 1837 et 38.*

Quant à ce qui regarde le grand et important sujet de l'éducation, les Jésuites sont tout à fait chez eux; ils sont maîtres absolus: Ils ont pour parure les honneurs et les connaissances intrinsèques, que le génie et l'étude leur ont procurés: le "casque" de la foi et de la science couvre leurs têtes, et sur leur cœur consacré au Seigneur et à son Christ, repose le pectoral éclatant de la religion, de la piété et la vertu. Ainsi équipés, ils se servent de l'arme spirituelle trempée dans la fournaise ardente de la vérité divine, et deviennent par là une partie inégale pour toute l'armée combinée, pouvoirs alliés des philosophes incrédules. En outre, ils sont sans crainte, ne redoutent ni le danger, ni l'exil, ni la mort. En présence des rois et des princes irréligieux, vous ne les voyez point trembler, ni trahir leurs devoirs, comme les courtisans toujours tremblants. Ils sont disciples de Jésus, et disent hautement la vérité; fermes et inébranlables comme St. Pierre, ils disent avec lui: pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils formé des complots absurdes. Les rois de la terre se sont soulevés, et les princes se sont assemblés en corps contre le Seigneur et contre son Christ.

Ainsi les Jésuites prêchent avec autant de liberté devant les rois et les princes qu'ils le faisaient devant de simples paysans, sont diffamés par des courtisans et des libertins, ainsi que par cette scouille d'esclaves et de chercheurs de places qui craindraient même de *tousser* de peur de troubler une figure royale, ou d'empêcher la digestion de ces *philosophes gourmands* dont tout le bonheur et la courte immortalité sortent de l'estomac et du palais, et qui ont pris pour devise: "Mangeons, buvons, réjouissons-nous, car nous mourrons demain."

Quoique les Jésuites se soient tenus sur la brèche, comme d'intrépides combattants et que partout où le danger menaçait l'Eglise de Dieu, ils propageaient le christianisme en faisant les plus grands sacrifices, et s'exposant à tous les périls, il se trouve hélas! quelques-uns qui s'associent au philosophe impie, et qui font entendre hautement ces mots: "rusés Jésuites!" Avec une *sninte effusion* d'un zèle religieux et d'impatriotisme le plus pur, ils vous disent tout honnement, que "le Pape et les cardinaux viennent s'emparer des Etats-Unis, et détruire nos libertés." Oui, et "si vous les laissez faire les, les Romains viendront prendre notre ville et s'emparer de notre nation."

Joignez cette ruse à toutes les accusations formées contre les jésuites, et vous avez le *vieux système de tirade* élevé à la dignité de science nouvelle. Pour me conformer à l'esprit du tems, je la nommerai science d'*absurdités composées*: ou la philosophie tout à fait humbug.

L'éditeur de l'*Albion* de New-York (ne sachant point son mérite) remplit le nouveau fauteuil éditorial avec beaucoup d'esprit et d'habileté, il cherche avec beaucoup de sollicitude de nouveaux savants et de nouveaux aide-éditoriaux. Un penchant décidé à trembler au vrai nom de Jésuite, de Pape, de papisme, est une condition *sine qua non*, requise pour les candidats. S'il se trouve en eux de bonnes dispositions pour en agir de la sorte, ou seulement qu'une pure inclination à frissonner se fasse sentir, quelques nouvelles lectures préparatoires tirées de Spanny, à New-York, ou de Beeman, à Troy, exciteront merveilleusement la paresse des commençants à trembler, et leur assureront leur admission. En vérité, le nouveau professeur désirent procurer l'avancement d'un grand nombre "qui lisent trop vite pour réfléchir" les assure "par avance" que cet établissement est maintenant en opération et que lui-même est à leur service; il y a bien plus pour "se faire tout à tous." Il faut se rappeler que tous ceux qui désirent manger leur pain, non pas à la force de leurs bras ou à la sueur de leur de front, mais à la longueur de leurs plumes ou de leurs langues, peuvent faire application en forme et sont sûrs

d'avoir de l'encouragement. D'après cette simple revue de son "histoire" éditoriale des Jésuites en Irlande, en Suisse et en France; sa réputation de philosophe et de source, jointe à sa supériorité comme historien infidèle, est évidemment établie. Je le recommande de nouveau comme un professeur distingué, bien qualifié pour diriger et avancer les études de tout aspirant *Munchausenite*!

"Pourquoi demande-t-on souvent, les Jésuites sont-ils voués à la persécution plutôt que tout autre corps religieux, et les autres prêtres de l'Eglise catholique? trois causes contribuent particulièrement à cet effet: la première, c'est qu'étant plus zélés, ils condamnent le vice et l'erreur sans crainte, sans exception et sans acception de personne: la seconde, c'est qu'on leur porte en vie: la troisième, c'est qu'on ne les connaît pas assez: Ils sont plus zélés et plus fidèles à observer les avertissements de notre divin Rédempteur qu'étant Dieu, ne se fait pas lui-même à l'homme: Car il connaissait par lui-même ce qu'il y avait dans l'homme, dit St. Jean, et il a dit à tous leurs successeurs dans la personne de ses Apôtres: "Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups: ayez la prudence du serpent et la simplicité de la colombe, St. Math, X. 16." D'après cette exacte observance du précepte du Seigneur, ils sont les meilleurs juges de la nature humaine sur la terre. En vérité, "ils connaissent ce qu'il y a dans l'homme." Ils découvrent les ruses cachées des hommes au moindre coup-d'œil, et ainsi ils sont rarement dupés par les trompeurs. Ils voient facilement "le serpent caché, sous l'herbe." L'ennemi déclaré de la religion et de la vertu, et aussitôt ils vous donnent l'avertissement: "Cavele," prenez garde.

A continuer.

—D'après l'état statistique ecclésiastique dressé à Baltimore pour l'an 1846, on compte, dans les Etats-Unis et le territoire de l'Orégon, 1 archevêque, 26 évêques, 836 prêtres, 21 séminaires ecclésiastiques, 238 étudiants pour le sacerdoce, 25 établissements de belles lettres pour la jeunesse, parmi lesquels on compte 16 collèges: 36 maisons de religieuses; 63 écoles de filles, 97 établissements de charité, et une population catholique d'environ 1,160,700 âmes. Dans le vicariat du Texas, on compte 1 évêque, 8 prêtres environ, et 24,000 catholiques.

—Une nouvelle église en l'honneur de St. Vincent de Paul dans le diocèse de St. Louis a été consacrée le 16 du mois dernier par Mgr. Kenrick assisté du R. P. Vandeveld, jésuite, et du rév. F. Amat. Cette église est un très-bel édifice, et fera honneur à la ville par l'élégance de sa construction. La belle cathédrale de Ste. Marie de Chicago, Illinois, vient aussi d'être consacrée, dimanche, 5 du mois dernier, sous l'invocation de la Très-Sainte Vierge. Mgr. Quarter, évêque du diocèse, fit la cérémonie de la consécration, ainsi que le sermon; son frère le rév. W. J. Quarter célébra la grande messe. Comme on voit, la religion catholique fait tous les jours des progrès rapides dans les Etats-Unis. Elle compense par de précieuses conquêtes dans le nouveau continent les pertes qu'elle fait dans l'ancien. La foi ressemble à une personne qui présente son flambeau à ceux qui sont dans les ténèbres; quand ils le refusent, elle va le porter ailleurs.

—Un nouveau journal sous le titre de *The Catholic New-Letter* vient de paraître à St. Louis, sous la direction de M. Millen. Ce journal, d'après le *Catholic Herald*, est rédigé avec beaucoup de goût et sera destiné tout entier à la défense de notre sainte religion; puisse-t-il recevoir tout l'encouragement qu'il mérite pour défendre une si honorable cause.

—Une nouvelle cathédrale catholique romaine est sur le point d'être érigée à Liverpool sur un grand plan. Sa longueur est de 400 pieds avec deux magnifiques tours surmontées de clochers, d'une grande hauteur. La place où elle sera bâtie comprend deux acres et demi de terrain. Elle coûtera de £200,000. On parle de souscriptions de £500, et de £2,000 déjà à disposition pour cet effet.

—Dimanche, 2 novembre, le docteur Adam de l'église presbytérienne de Broome Street, à New-York, donna à son auditoire une lecture sous ce titre: Rome telle qu'elle est. On a publié que c'était un morceau très-éloquent. Nous citons le *Mercury*: Le prédicateur, (dans un passage court mais plein de force et de beauté), fit une remarque sur l'ordre des Jésuites; que leur fondateur Ignace de Loyola s'était dévoué à Rome avec autant d'ardeur que Luther à la réforme: soldat vaillant, qui avait engagé sa main non pas à

l'ait à l'enthousiasme.—Tantôt écoutant les entretiens des anges et les malédictions des furies—tantôt traversant les plaines brillantes de la Syrie, une autre fois faisant entendre hautement sa voix dans les rues de Venise: parlant de ses disciples, il les appelle des hommes savants, pleins de pénétration, morts aux affections du monde; des missionnaires courageux, bravant tous les climats, s'empressant, aussitôt que le nouveau monde est découvert, d'aller à la cour de Montézuma; ou s'établissant sur les bords du lac Huron pour instruire les pauvres Sauvages.

Il termine son discours par les paroles suivantes qui sont un aveu tout à fait honorable pour les catholiques:

Je suis pour les droits des catholiques, et je veux combattre autant pour leur liberté que pour celle des autres. Tout ce que je leur souhaite de mal, c'est qu'eux et leurs enfants soient remplis de bénédictions, c'est que cette Eglise de Rome, ouvrant à tout le monde la porte de la parole divine, devienne la métropole du monde entier, en portant la lumière du christianisme le plus pur parmi les ténèbres du centre de l'Afrique ou dans les régions des climats glacés.—Nous voyons, dit le *Catholic Herald*, un changement de ton qui fait plaisir.

—La mission de Falmouth est sur le point d'avoir des religieuses de Notre-Dame. Le père Baggenoms est à présent en Belgique pour obtenir six de ces dames afin de fonder un couvent à Penryn. Cette ville est distante de Falmouth d'un mille environ; c'était une place assez de conséquence avant la conquête des Normands. Elle se vantait d'avoir eu autrefois des chanoines de l'ordre de St. Augustin et un couvent de moines et de religieuses de l'ordre de St. Benoît. Elle avait aussi une église dédiée à Notre-Dame et à St. Thomas de Cantorbéry. Trois siècles de désolation ont passé là-dessus, et l'on verra encore un couvent s'élever au bout de ces longues rues désertes. On a acheté une vaste maison et un très-grand jardin, et on s'attend que les Sœurs en prendront possession aux premiers quinze jours prochains. La salubrité de l'air que l'on respire dans l'endroit, joint au talent bien connu de ces dames dans l'art d'enseigner, ne contribuera pas peu à rendre ce séjour tout à la fois désirable et avantageux pour les jeunes filles qui fréquenteront le couvent.

—Voici en abrégé ce que nous apprenons sur les affaires religieuses du canton de Vaud. Le parti radical qui s'y montre en ce moment-ci sous son véritable esprit, c'est-à-dire, l'esprit de despotisme et d'intolérance, ordonna aux pasteurs évangéliques de lire en chaire une proclamation d'une astuce toute politique. Un grand nombre s'y refusa.

Le conseil d'état porta contre eux acte d'accusation et les traduisit devant les quatre classes du canton qui constituent le tribunal officiel du clergé. Tous les pasteurs évangéliques, deux exceptés, se déclarèrent en faveur des accusés; et déclarèrent que le refus de concours qui leur était reproché ne contenait aucun délit, et que l'ordre donné était contraire à la dignité du ministère évangélique. Cependant les divisions des classes n'étant définitives qu'en lorsqu'elles sont sanctionnées par le pouvoir exécutif, le conseil d'état peut les modifier, et il l'a fait: il vient de casser le jugement des classes. Un est suspendu pour un an; quatre sont suspendus pour trois, et trente pour un an.

Cependant le conseil d'état vaudois issu de la dernière révolution, a puni le clergé national du canton pour avoir refusé de couvrir ses temples en clubs politiques.— Cette mesure du conseil a jeté de nouveau l'agitation dans le canton. Les pasteurs s'étaient réunis à Lausanne pour délibérer sur l'état de la religion: plusieurs s'étaient déterminés à donner leur démission et faisaient leurs adieux à leurs paroisses. Ces adieux ont été reçus avec émotion et sans aucun trouble politique.

—Nous voyons dans l'*Univers* que la station de l'Avant devait être prêchée à l'église métropolitaine par le R. P. Lacordaire. Le même journal donne avis à ses abonnés, qu'il jouira encore cette année du privilège exclusif de publier les *Conférences* de l'illustre orateur. Notre journal qui est abonné de l'*Univers*, reproduira ces mêmes *Conférences* pour l'agrément et l'utilité de ses lecteurs.

—Nous croyons pouvoir publier, sans manquer à la plus exacte certitude, que le nombre des ministres anglicans et membres des universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin qui ont embrassé la foi catholique dans ces deux dernières années et surtout dans les deux mois qui viennent de s'écouler, se monte à quarante, dont vingt-six ministres. De plus Mgr. Wureiang, l'un des vicaires apostoliques de l'Angleterre, nous apprend que le curé d'E-

ton a été reçu dans l'église catholique avec sept de ses paroissiens. Les journaux anglais annoncent d'autres conversions dont la nouvelle ne nous est pas encore confirmée, entre autres celle du Rv. M. Coffin, curé de l'église paroissiale Sainte Marie Magdeleine, (Oxford) dont le vicaire s'est converti dans le mois passé : celle de M. Cooper, frère de l'ex-curé de Bridge Water, enfin celle d'un des chapelains de l'évêque de Londres. On dit aussi qu'une partie des anciens paroissiens de M. Oakeley se disposent à abjurer l'anglicanisme.

Les événements religieux qui s'accomplissent en Angleterre offrent certainement un des plus grands spectacles dont le monde ait été témoin depuis des siècles. Tandis que l'église catholique voit se séparer d'elle, en Allemagne, des membres gangrenés dont le contact mettait en danger la santé du corps entier, elle gagne en Angleterre les hommes dont les hautes qualités, l'activité et les vertus entretenaient dans l'anglicanisme le reste de vie qui ne l'a pas encore abandonné !

— Voici ce que rapportent les journaux anglais au sujet de l'Orégon :

Quoiqu'une solution pacifique de l'Orégon soit confirmée au vœu général de l'Angleterre, le gouvernement britannique se prépare sans bruit à toute éventualité. Nous pouvons assurer, dit le *Liverpool Times*, qu'un officier supérieur de marine a été chargé de mesurer les grands steamers dont le gouvernement se sert en vertu de contrats passés avec des compagnies particulières, et d'adresser à l'armistice un rapport sur la question de savoir quel est le genre d'armement qui leur conviendrait le mieux ; en même temps, un officier qui connaît parfaitement la côte d'Amérique, a été mandé à Londres pour y donner des renseignements.

— Une lettre particulière de Taïti assure que l'Amiral anglais, sir George Seymour et le contre-amiral Hamelin, ont eu une longue conférence au sujet de leur indemnité Pritchard. Deux personnes ont été nommées par les deux amiraux, pour expertiser contradictoirement la pharmacie et les propriétés que possédait à Taïti, le missionnaire Pritchard. Ces immeubles de peu d'importance et en mauvais état de culture, sont au dessous de la somme de £20,000 au dire même des anglais.

— Nous aurions dû annoncer plutôt la nomination d'une commission pour enquêter des pertes souffertes dans le Bar-Canada dans la dernière rébellion ; nous la publions aujourd'hui avec l'avis donné par la dite commission et nous sommes persuadé que MM. les Curés profiteront de cette démarche d'équité de la part du gouvernement pour prévenir ceux de leurs paroissiens qui ont des réclamations à faire, de se conformer à l'avis ci-dessous.

— Comme le premier jour de l'an nous prive d'un jour de travail et occasionne quelques distractions à cause des visites, nous ne ferons sortir notre numéro que lundi prochain veille des Rois.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Le dimanche, 16 courant, onze Pères Jésuites se sont embarqués au Havre sur le navire les *Trois-Frères*, pour la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale. Ces ouvriers apostoliques vont porter les lumières du catholicisme aux sauvages.

Puissent les vents et les tempêtes de la mer épargner la vie de ces apôtres que les préjugés et les passions poursuivent chez nous avec un acharnement sans mesure !

— On écrit de Malines, le 13 novembre :

« Permettez-moi de rendre compte dans votre estimable journal des résultats de l'Octave des Ames, qui a été célébrée dans notre église métropolitaine. Jamais on n'a vu un plus grand concours de peuples. Des personnes qui n'avaient pas approché des sacrements depuis long-temps, se sont empressées d'accomplir ce devoir, à la grande édification des fidèles. Les tribunaux de la pénitence ont été assiégés durant l'Octave. Il y a eu près d'un total de 10,000 communions à St. Rombaut et dans les autres églises. Les sermons et les instructions du P. Boone et du P. Schoofs, ont été suivis tous les jours avec un empressement qui répondait au zèle et à l'activité des infatigables prédicateurs. S. Em. M. le cardinal-archevêque a officié plusieurs fois pontificalement. On a mis d'autant plus de solennité dans la célébration des offices, qu'on renouvelait le 25^e anniversaire depuis le rétablissement de la confrérie, qui fut érigée en 1625, et dont les membres, en nombre déjà considérable, se sont augmentés de 500 cette année. Mgr. le cardinal-archevêque a bien voulu loger dans son hôtel les deux Pères Jésuites qui étaient venus apporter des paroles de paix et de réconciliation aux Malinois, lesquelles ont porté ces fruits si abondants. »

IRLANDE.

— Un correspondant de Dublin écrit au *Tablet* : La veille de la Toussain le Père Mathieu arriva à Dublin, et le lendemain il célébra la sainte messe dans l'église de St. François. Le dimanche d'après, il fit un sermon très-éloquent en faveur de la Société de Bienfaisance pour l'intérêt des malades et des pauvres convalescents. L'assemblée était fort nombreuse, et la collection surpassa £200. Le lendemain matin, après avoir célébré la messe, il commença à distribuer des cartes de tempérance dans l'église de St. François, et jusqu'à ce qu'il fit noir, il ne cessa d'en distribuer à des milliers de personnes.

SUISSE.

— Le grand-conseil d'Argovie était convoqué pour le 3 novembre ; les principaux objets qui devaient être soumis à ses délibérations étaient : la réclamation d'une loi qui exclurait du concours pour parvenir à des emplois religieux ou civils, tout élève des Jésuites, et l'examen du rapport du petit conseil sur la séparation confessionnelle des églises et des écoles.

— Le grand-conseil d'Argovie vient d'adopter, à la majorité de 113 voix contre 34, le projet de loi qui exclut des examens nécessaires pour parvenir aux emplois ecclésiastiques ou civils, tous les élèves des Jésuites. En revanche il a rejeté la pétition signée de 9,000 catholiques pour la séparation des institutions confessionnelles, ecclésiastiques et scolaires, sous prétexte que cette séparation deviendrait un acheminement vers une division politique du canton, tandis qu'il est manifeste que l'oppression des catholiques dans ce qu'ils considèrent, avec raison, comme leurs intérêts les plus chers, serait le mobile le plus puissant pour opérer, en désespoir de cause, la séparation politique, c'est-à-dire, le fractionnement du canton en deux demi-cantons. Cette fatale séparation qui prive Bâle de son vote en diète, en même temps qu'elle prive la diète d'un de ses votes, n'a pas eu originairement d'autre cause que la suprématie que la ville de Bâle s'était arrogée sur les affaires religieuses de la partie catholique du canton. Mais l'expérience est toujours comptée pour rien dans l'école radicale.

— Tous les efforts de Ronge et de ses partisans pour établir leur soi-disant église en Argovie, sont restés sans succès. Il n'ont eu d'autre résultat que de porter les catholiques les plus considérables du Frickthal à se réunir, sous la direction de M. Ursprung, et à se constituer en une société ayant pour objet de vivifier et d'étendre partout le sentiment véritablement catholique, et d'entretenir entre ses membres une rapide et continue communication de tous les incidents qui pourraient se produire favorables ou contraires à l'intérêt de leur sainte cause.

ALLEMAGNE.

— Le général de Plüel, gouverneur de la principauté de Neuchâtel, vient d'être appelé à Berlin afin d'y rendre un compte plus détaillé de l'organisation des sociétés athées et révolutionnaires d'Allemands récemment découvertes par le gouvernement Neuchâtel. Celles-ci se sont reconstituées au canton de Vaud, dont le gouvernement les a, en apparence, dissoutes, tandis qu'il continue à tolérer leurs réunions.

BRESLAU.

Le 10 novembre. — On a lu aujourd'hui dans les églises de cette ville la sentence d'excommunication portée contre le docteur Theiner et le curé Nitschke, qui ont abjuré la foi catholique pour embrasser la soi-disant religion catholico-allemande.

— Les apostasies qui portent en ce moment le trouble dans l'Allemagne ont fixé toute la sollicitude du Saint-Siège. Le Pape, initié personnellement à l'état moral de ces contrées qu'il a parcourues et dont il a toujours suivi attentivement les publications religieuses et historiques, ne peut s'étonner de ces derniers excès du rationalisme. Toutefois, il ne pouvait laisser passer, sans les marquer de ses censures publiques, quelques uns des écrits qui ont produit le plus de scandale et jeté le plus de désordre dans les esprits. Par décrets du 13 août et du 9 octobre, Sa Sainteté a approuvé les jugements de la congrégation de l'Index sur divers ouvrages de Theiner, de Heine et autres adversaires du catholicisme. Dans le nombre se trouve un exposé de la doctrine dite évangélique-allemande et un livre sur Gangenelli et les Jésuites.

SYRIE.

— Plusieurs journaux avaient annoncé, sur la foi d'une correspondance de Syrie, que tous les Nestoriens de la Mésopotamie s'étaient déclarés membres de l'Eglise anglicane. Le *Journal de Constantinople* dément positivement cette nouvelle, et assure que dans tout le pays occupé par les Nestoriens, il n'y a pas un seul missionnaire anglican. Le dernier a quitté Mossoul l'hiver dernier, pour se rendre à Bombay, où il exerce les fonctions d'aumônier d'un régiment.

CONSTANTINOPLE.

— Notre correspondance particulière confirme la nouvelle de la satisfaction obtenue du gouvernement turc par notre ambassadeur à Constantinople : on nous écrit à la date du 27 octobre :

« Le bateau à vapeur de la station, le *Rumier*, est parti hier pour Beyrouth avec des dépêches de M. le baron de Bourqueney pour notre consul, M. Bourré. On assure que la Porte a accédé à toutes les demandes de notre ambassadeur, relativement à la réparation qu'il a exigée pour le meurtre du Père Charles. On dit que le réparateur, que Chékib Effendi vient de faire mettre en liberté, doit être saisi de nouveau et soumis à un autre jugement. »

PERSE.

— M. le comte de Sartiges a réussi, assure-t-on, à vaincre toutes les diffi-

cultés que la Russie opposait à l'établissement d'un agent français en Perse. M. l'ambassadeur de Russie se montre déjà moins intraitable. Grâce aux énergiques représentations de notre agent, les missionnaires français pourront continuer de résider en Perse, malgré le firman d'expulsion que M. le comte de Médem avait fait rendre contre eux. Une enquête juridique, faite par les ordres du même M. de Médem, a constaté que depuis tant d'années que les missionnaires américains prêchent dans ce pays, et malgré les sacrifices énormes que la société s'est imposés, ils n'ont pas réussi à faire un seul prosélyte. Le découragement paraît s'être emparé de ces messieurs. Leurs écoles sont fermées. Plusieurs missionnaires ont déjà quitté le pays avec leurs familles. On assure que les trois qui restent ne sont pas éloignés d'imiter l'exemple de leurs confrères, et de dire un éternel adieu à une terre maudite, où ils désespèrent d'implanter jamais de méthodisme.

BIRMANNS.

Mission chez les Birmans.—Le révérend Père Abbona, à la requête du roi des Birmans, a traduit un traité de géographie dans la langue du pays. S. M. Birmane en a été si satisfaite, et prend tant de plaisir à lire l'ouvrage de cet excellent missionnaire, qu'outre les secours qu'il lui a déjà accordés pour l'érection de ses écoles, il lui a encore fait don d'un terrain, et fourni les briques et autres matériaux nécessaires pour la construction d'une nouvelle église à Amarapoura, capitale de l'Empire. Dans une lettre que le révérend Père écrit à l'archevêque de Calcutta, il est dit que dans le courant de l'année dernière il avait érigé une école à Moula, où cinquante enfans étaient logés, nourris et élevés gratuitement. Une autre école avait aussi été ouverte à Amarapoura, où vingt-cinq jeunes filles étaient élevées. Nous avons aussi, ajoute-t-il, une école anglaise à Amarapoura, conduite par un Irlandais vraiment vertueux.

ÉTATS-UNIS.

Aveu grave et digne de remarque.—Nous citons ce qui suit du *Sabbath Recorder*, journal protestant avec qui nous échangeons. Peut-être les rédacteurs de cette feuille, ne font-ils pas attention, jusqu'ou cet aveu peut les conduire. Ils devraient penser deux fois, avant que de parler. Voici cet extrait :

Unité et Sectarianisme de l'Eglise.—Nous entendons dire beaucoup de choses dans ce temps-ci au sujet de l'unité de l'Eglise du Christ, ainsi que de la lèpre qui afflige le Sectarianisme. Si quelqu'un croyait en vérité, la moitié de ce que l'on écrit à ce sujet, il tremblerait à la penser du schisme, et hâterait de se sauver dans le sein de l'Eglise-Mère.

La vérité des doctrines chez les protestants eux-mêmes, a fait connaître l'importance qu'il existât un seul étendard de l'inséparabilité où toutes les différentes religions pourraient se rallier pour se réconcilier. Les obstacles jetés dans la voie qui peut avancer la cause du christianisme par les différences nominales de secte, là où il n'existaient point de distinction réelles, a montré l'importance de s'aimer et de se supporter les uns les autres.

Catholic Register.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—La question de l'Orégon absorbe une grande partie de l'attention publique. Le peuple est exaspéré, dit-on, de l'esprit belliqueux de la presse américaine, et il est probable, que lorsque le Message du Président sera connu en Angleterre, lorsqu'on saura que les offres de l'Envoyé Anglais ont été rejetées, que l'arbitrage a été refusé, et que les américains se préparent à soutenir leurs réclamations à la possession de tout le territoire, l'indignation va être à son comble, et l'on va prendre, alors, quelque démarche énergique.

La plus grande activité se déploie dans les préparatifs de guerre. Des officiers de la marine royale sont envoyés à tous les ports pour visiter les steamers marchands, et connaître les canons qu'ils portent. L'artillerie royale doit être immédiatement augmentée. L'on a commandé quarante-deux mille acoutremens complets, pour la milice anglaise, qui devront être prêts pour le 1er de mars.

L'on ne trouve pas un mot relativement à lord Metcalf, ou à son successeur, sur les papiers nouvelles d'Angleterre.

SUISSE.

—La *Cazette d'Etat* de Lucerne publie de nouveaux détails sur l'assassinat de M. Leu :

“ Le 20 juillet, à 7 heures du matin, c'est-à-dire six à sept heures après l'assassinat de Leu, deux garnemens attablés à l'auberge de la Clé, à Lucerne, disaient : *Le conseiller Leu vient d'être tué ; son meurtrier c'est échappé dans la direction de Ruswil* (Stecherain est précisément dans cette direction), *mais il faut dire et soutenir qu'il s'est tué lui-même.*

“ Un témoignage encore plus frappant vient de corroborer les aveux de Jacques Müller. Sa mère, qui connaissait le fait dans tous ses détails, s'était jusque-là renfermée dans le système de dénégation le plus absolu. *Je l'ignore, ou je n'en sais rien*, était toute la réponse qu'obtenait d'elle le juge d'instruction sur les questions nées les plus insignifiantes qu'il lui adressait; elle ne s'apercevait pas que ses réponses étant toujours les mêmes, elle s'enlaidissait dans un système de palpables mensonges qui la compromettaient de plus en plus. Info mée de la confession pleine et entière de son fils, elle vint de la confirmer par des dépositions qui s'accordaient de la manière la plus remarquable avec ses terribles aveux.

“ Le gouvernement de Lucerne vient de requérir de ceux de Zurich, de

Bâle-Campagne et de Saint-Gall, l'arrestation de Joseph Bühler, de Laurent Baumann (ancien landammann de Saint-Gall), d'Antoine Müller et de Louis Brunner, tous quatre impliqués dans le meurtre du conseiller Leu. Bühler et Müller se sont réfugiés sur le territoire de Bâle-Campagne ; Boumann est à Soleure.

“ Que vous faire se demande à ce sujet la *Gazette de Lucerne*, les cantons requis d'arrestation provisoire et, éventuellement, de l'extradition d'individus judiciairement prévenus de complicité dans un fait aussi atroce que celui de l'assassinat prémédité d'un père de famille entre sa femme et son fils ? “ Et elle se fait à elle-même la réponse suivante :

“ ; Il ne reste à la Suisse, déjà si profondément abîmée dans la fange de l'ignominie, qu'un dernier opprobre à subir, celui de voir quelques-uns de ses gouvernemens se rendre complices d'un assassinat, en refusant l'extradition, en favorisant l'évasion de ceux qui s'y sont associés. Il n'est, hélas ! que trop, à craindre que ce dernier degré d'avilissement, inouï dans l'histoire des nations civilisées ne devienne son partage ?

“ Un journal hernois continue de soutenir que le conseiller Leu a été trouvé pendu dans son grenier ; les Jésuites l'ont mis dans son lit et lui ont tiré un coup de pistolet pour faire croire à son assassinat. Le docteur Joseph Scherrer, médecin du bailliage de Hochdorf, docteur en médecine et en chirurgie, qui, en sa qualité officielle, a présidé à l'autopsie du cadavre, avec l'assistance de deux autres médecins assermentés au hocrappelle dans une déclaration qu'il vient de faire insérer dans les journaux de Lucerne, que le rapport de cette commission médicale constate ces deux faits, savoir : *Que le coup a été tiré sur une personne et par une main étrangère.*”

LE MARCHÉ ET SON FILS.

“ Auguste, tu reviens de la messe, je parie ? — Oui, mon père. — Cela te fait perdre du temps ! — Mais il n'est que sept heures. — Sept heures-sept heures.... c'est fort bien ; mais, puisque tu étais levé à six, pourquoi ne pas venir au magasin ? les affaires avant tout, Auguste. — Les affaires avant les plaisirs, oui ; mais pas avant Dieu, mon père. — Ah voilà mon dévot et je vois bien que tu n'en feras jamais qu'à ta tête — Je croyais ne vous avoir jamais désobéi. — C'est vrai, c'est vrai... jusqu'à un certain point toutefois. Je veux te marier, et tu ne t'occupes pas du tout de cette affaire, Monsieur n'aime pas le monde, monsieur ne veut pas aller au bal ; eh bien ! est-ce à la messe que tu trouveras une femme ? — Ce serait possible, dit Auguste en souriant. — Boh ! conte-moi donc cela. — Mon récit sera court : depuis un mois le hasard... ou plutôt la Providence m'a fait remarquer à l'Eglise une jeune personne qui arrive toujours avant moi. — Est-elle jolie ? — Je n'en sais rien. — Comment sais-tu alors qu'elle est jeune ? — Sa taille svelte et élégante ne peut être que celle d'une très-jeune personne. — Et te voilà épris d'une belle taille ! Quelle folie ! — Ce n'est point ce faible avantage qui a captivé mon attention, mais bien la piété angélique de cette jeune personne. Ah ! mon père, si vous voyiez avec quel profond respect elle entend la messe ! comme elle prie !... Ah ! c'est sans doute ainsi que les anges prient quand ils intercedent pour nous. — Commens appelles-tu cette petite sainte ? — Je l'ignore. — Ainsi tu ne connais ni ses traits ni son nom... voilà un mariage bien avancé ! — Plus que vous ne croyez, mon père. Je ne la vois pas de fois que je ne me dise : “ Elle sera ma femme. ” — Al-lons ! tu extravagues ; travaille, et ne pense plus à ton inconnue.”

M. Delmont, riche négociant, était, comme on voit un homme positif ; il avait gagné cinquante mille livres de rente avec une ardeur qui ressemblait un peu à de la cupidité. Ayant perdu sa femme de bonne heure il avait confié son fils à son grand-père maternel, homme aux mœurs antiques, à la piété profonde et éclairée. Il donna à son petit fils des principes semblables aux siens, et Auguste conserva toujours des vertus dont son père se moquait en apparence, mais qu'il respectait en secret.

Le lendemain de cette conversation, Auguste sortit de l'Eglise en même temps que sa jeune inconnue (qui était toujours accompagnée d'une vieille femme de chambre). La figure qu'il apercevait pour la première fois était celle qu'il avait rêvée : elle n'avait pas des traits d'une beauté remarquable ; mais quelle décence, quelle douceur, quelle suavité sur ce front virginal ! Auguste n'est point ravi, il est touché. Le sentiment qui l'occupe a besoin de s'épancher dans le sein de Dieu ; il rentre à l'Eglise, et dit : “ Seigneur, est-ce là l'épouse que vous me destinez ? ” Au même instant une lettre, tombée à sa place de la jeune personne, frappe ses regards ; il la ramassa et lit sur l'adresse : *A mademoiselle de Saint-Brice, rue du Bac.*

Enchanté de cette découverte, Auguste court montrer la lettre à son père, en le priant instamment de la porter à son adresse, et de prendre des infirmités sur la famille de Saint-Brice. Le bon négociant, après avoir grondé et plaisanté son fils tour à tour, fit cependant ce qu'on demandait de lui ; il se rend le jour même à l'adresse indiquée, en demande au portier M. de Saint-Brice. “ Il est mort il y a deux ans. — Son successeur est-il ici ? — Il n'a point de succes-

seur, il était magistrat ! Ah ! quel digne homme que notre monsieur ! car cette maison lui appartenait. — Madame de Saint-Brice ne l'a point vendue ? — Non. — Est-elle chez elle ? — Oui, monsieur, montez au troisième.

M. Delmont monta, fort satisfait des renseignements qu'il venait d'obtenir ; il regarde si la maison est en bon état, suppose ce que chaque appartement doit rapporter, et arrive à un total de douze à quinze mille francs de revenu. — Pour peu, se dit-il, qu'il y ait avec cela deux ou trois fermes, quelques centaines d'arpents de bois, le parti sera sortable pour mon Auguste : c'est un bon garçon que cet Auguste ! un peu devot ; du reste, il n'y a rien à reprendre en lui.

Enfin, M. Delmont est introduit par la vieille femme de chambre chez madame de Saint-Brice. Léonide lisait haut-près de sa mère, qui travaillait. M. Delmont se hâte de présenter la lettre qui lui sert de passeport, en disant : « Madame, cette lettre a été sûrement perdue par mademoiselle votre fille ; mon fils l'a trouvée ce matin à l'église, et je me suis fait un devoir de vous la rapporter moi-même. — Je vous rends mille grâces, monsieur ; cette lettre est d'une amie, et je regrettais beaucoup de l'avoir égarée. »

M. Delmont, prié de s'asseoir, dit assez adroitement ce qu'il était, son nom, et ce nom était honorablement connu. Enfin, il finit par demander la permission de revenir, permission que madame de Saint-Brice accorda, en y mettant cependant beaucoup de réserve.

M. Delmont, avant de rentrer chez lui, passa chez son notaire, qui était absent, et recommanda bien qu'on le lui envoyât le même jour. Du plus loin qu'il aperçut son fils dans sa maison, il s'écria : « Auguste, je consens à tout : ta femme est charmante, sa maison est d'un bon rapport..... puis une famille honorable..... Je pense qu'il doit y avoir quelque autre bien.... Madame de Saint-Brice a l'air de la femme la plus respectable. N'oublions pas de demander s'il y a des rentes sur l'Etat ; l'ami Duval saura bien nous dire tout cela. Eh bien ! es-tu content de moi ? — Mon père, je suis pénétré de vos bontés. A présent, souffrez que je vous demande quelques détails. — C'est trop juste. Tu sauras donc qu'après avoir causé avec le portier, je me suis fait annoncer chez madame de Saint-Brice !... Eh ! voilà ce chier Duval ! — Je rentre à l'instant et j'accours. — C'est aimable, cela. Voyons, connaissez-vous madame de Saint-Brice ? — Elle est ma cliente, et quelque peu ma cousine ! — Eh bien ! je vous demande sa fille en mariage pour Auguste. — Vous me ravissez, mon cher : Léonide est un ange ; si vous saviez comme elle supporte les malheurs de la famille ? — Quel malheur ? — Leurs pertes de fortune ; cette horrible banqueroute ! — Elle est ruinée !... peste ! — Il reste à ces dames une maison, rue du Bac, et dans peu, grâce aux rudes privations qu'elles s'imposent, toutes les dettes seront acquittées. — Mais c'est fort désagréable ; vous comprenez qu'on n'épouse pas une fille sans dot. — Pourquoi ! a-t-on jamais demandé chose pareille ? — Nous sommes si riches ! — Oui, et les banqueroutes, et les révolutions qui peuvent arriver. On n'est jamais trop riche dans ces temps-ci : ruiné d'un côté, on se sauve de l'autre ; mais une femme sans dot !... L'avenir lui rendra une fortune honnête. Quant à présent, n'espérez rien, car Léonide m'a dit : « Si mon mariage devait imposer de nouvelles privations à ma mère, je ne me marierais jamais. » N'est-ce pas touchant ! Allons, mon cher Delmont cédez aux vœux d'Auguste ; les vertus de Léonide vous en récompenseront. — Et vous aussi vous faites du roman ? vous, un notaire ! mais c'est la fin du monde. Allons, ne parlons plus de cette affaire. Et toi, Auguste, garde-toi bien d'aller à la messe de six heures. » Auguste promit d'obéir, et il obéit ce ne fut sans en ressentir un vif chagrin.

Sa tristesse, quoique contenue dans de justes bornes, ne put échapper à M. Delmont, et lui causa une sorte de remords : si le vieux négociant aimait l'argent, il aimait encore plus son fils. Un jour, ne tenant plus à son inquiétude ; « Qu'as-tu ? dit-il à Auguste ; tu es triste, préoccupé ; je n'aime pas cela, vois-tu ; j'ai bien assez de tracas dans la tête, sans que tu me mettes de l'inquiétude dans le cœur. Songe que j'ai perdu ma femme, trois enfants ; que je n'ai plus que toi... Oui, je n'ai plus que toi, » continua-t-il, en essayant une larme ; puis il reprit avec colère : « Ne va pas mourir avant que je meure, au moins ; je te le défends sinon je te déshérite.... Tu ris, je vois bien que j'ai dit une sottise ; eh bien ! c'est vrai ; mais quand il est question de toi, de ton bonheur, ma pauvre tête déménage. »

Auguste, étendri, fit des efforts pour surmonter sa tristesse ; mais ces efforts étaient parfois infructueux. « C'est singulier, se disait M. Delmont ; voilà une fantaisie qui dure longtemps. Est-ce qu'Auguste irait encore à la messe de six heures ?... Demain j'irai m'assurer de cela par moi-même. »

A continuer.

NOMINATIONS.

Montréal, 12 décembre 1845.

Il a plu à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de faire les nominations suivantes :

L'honorable Joseph Dionne, l'honorable Philip. H. Moore, Jacques Viger, John Simpson et Joseph U. Beaudry, écuyers, pour être commissaires pour quérir des réclamations non encore établies pour les pertes encourues par les sujets de Sa Majesté pendant et en conséquence de la dernière rébellion dans le Bas-Canada ; et

J. G. Barthe, écuyer, pour être secrétaire de la dite Commission.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA.

Garderobe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre

J. G. BARTHE,

Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre. — 30 décembre.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE.

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*. — Prix, 5 shellings la douzaine ; 6 deniers en détail. — S'adresser au Bureau des MÉLANGES ou à l'ÉVÊCHÉ.

LIVRES

ECCLÉSIASTIQUES, DE PIÉTÉ, D'ÉCOLE,

ETC. ETC. ETC.

LES Soussignés offrent en vente un ASSORTIMENT limité de LIVRES ECCLÉSIASTIQUES, et de PIÉTÉ, CATHOLIQUES, en FRANÇAIS et en ANGLAIS, le tout à des prix très-modérés. Ils prennent aussi la liberté d'inviter respectueusement MM. les Curés et les Commissaires d'Écoles, à leur collection de PAPETERIE, LIVRES D'ÉDUCATION, en ANGLAIS, publiés avec l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques et de M. le Surintendant de l'éducation, etc., etc.

ARMOUR & RAMSAY.

LES mêmes Messieurs recevront et enverront chaque mois en Europe tout ordre qui leur serait confié pour livres, lesquels leur arriveraient au printemps, et par le moyen de leurs agents à Londres, à Paris et à Bruxelles, ils exécuteront ces ordres avec promptitude et à des prix modérés.

ARMOUR & RAMSAY.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne un ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELÉVÉ.)

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

avec croix sur fond d'argent bruni (luisant), broché en or, relevé et tout

2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto

UNE CHAPE. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto

LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE or et argent.

N. B. — Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillie avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond bruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, N^o. 5, Nassau St.

New-York.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église, ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

— DE PLUS —

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES " "
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR MI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.
 New-York.

ATELIER DE RELIEUR.
 CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MASSIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI : —

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

A VENDRE

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPALX LIBRAIRES
 ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.

7 Novembre 1845.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 CARTE GÉOGRAPHIQUE
 DU
 CANADA
 ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c
 PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles — ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY
 Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, FRÈRE.